



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/45/1007 ✓  
S/22563  
2 mai 1991  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-cinquième session  
Point 28 de l'ordre du jour  
LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE :  
MENACES CONTRE LA PAIX ET LA  
SECURITE INTERNATIONALES ET  
INITIATIVES DE PAIX

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante-sixième année

Lettre datée du 2 mai 1991, adressée au Secrétaire  
général par le Représentant permanent du Guatemala  
auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir le texte de l'"Accord sur les modalités de recherche de la paix par des moyens politiques" signé en la ville de Mexico le 26 avril 1991, à l'issue des entretiens tenus par les délégations du Gouvernement guatémaltèque et de l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque (URNG) en présence de la Commission nationale de réconciliation du Guatemala et de l'Observateur désigné par vous.

L'Accord susmentionné a été signé après que le Gouvernement se fut engagé à mettre fin au conflit armé interne et assurer la réconciliation entre tous les Guatémaltèques.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente communication et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 28 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur.

Représentant permanent

(Signé) Francisco VILLAGRAN DE LEON

ANNEXE

Accord sur les modalités de recherche de la paix par des  
moyens politiques, signé à Mexico le 26 avril 1991

Dans le but d'atteindre les objectifs énoncés dans l'Accord d'Esquipulas II, en date du 7 août 1987, et de mettre fin au conflit armé interne et d'assurer la réconciliation entre tous les Guatémaltèques, conformément à l'Accord d'Oslo, en date du 30 mars 1990, les délégations du Gouvernement guatémaltèque et de l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque (URNG) sont convenues de tenir, avec les bons offices du Président de la Commission nationale de réconciliation du Guatemala, Mgr Rodolfo Quezada Toruño, en vertu de l'Accord d'Oslo, des entretiens que suivra le Représentant du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Francesc Vendrell.

1. Le Gouvernement guatémaltèque et l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque (URNG) s'engagent à mener à bonne fin un processus de négociation qui permette de signer au plus tôt un accord de paix stable et durable énonçant les accords politiques, les modalités de leur application par les parties et les clauses de vérification de ladite application par la Commission nationale de réconciliation (CNR), l'Organisation des Nations Unies (ONU) et les instances internationales que les parties pourront désigner d'un commun accord.

2. Participeront aux négociations le Conciliateur, Mgr Rodolfo Quezada Toruño, le Représentant du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Francesc Vendrell, en qualité d'Observateur, ainsi que les conseillers du Conciliateur et de l'Observateur, et les délégations du Gouvernement de la République du Guatemala et de l'URNG. Les membres de la Commission nationale de réconciliation participeront à ces réunions afin de constater et de vérifier l'application des accords.

Le Gouvernement guatémaltèque et l'URNG pourront disposer des services de conseillers, qui devront être guatémaltèques et se faire accréditer au préalable auprès du Conciliateur.

3. Afin de hâter le processus et d'en assurer l'aboutissement, le Gouvernement et l'URNG sont convenus de tenir les négociations dans le cadre de réunions directes entre les parties, avec la participation active du Conciliateur et en présence de l'Observateur. Si on le juge nécessaire, des réunions indirectes pourront également être organisées entre les parties, par l'entremise du Conciliateur et en présence de l'Observateur, accompagnés de leurs conseillers respectifs.

4. Le Gouvernement et l'URNG s'engagent à se faire dûment représenter au cours des négociations par des délégations de niveau élevé pour négocier et conclure des accords politiques respectant le cadre constitutionnel en vigueur et en conformité avec les accords de l'Escorial.

5. Le Conciliateur, en sa qualité de président de la Commission nationale de réconciliation, peut, s'il le juge opportun, convoquer les divers groupes qui ont participé aux réunions tenues en 1990 avec l'UNRG, en vertu de l'Accord d'Oslo, pour les informer de l'état d'avancement des négociations pour la recherche d'une paix stable et durable et le règlement des problèmes du pays.

6. Le Gouvernement de la République du Guatemala et l'URNG conviennent de ne pas abandonner unilatéralement le processus de négociation et de mener celui-ci assidûment selon les présentes modalités jusqu'à épuisement de l'ordre du jour correspondant, ils s'engagent à agir de bonne foi, dans un climat de respect mutuel absolu et ils réitérent leur volonté expresse de parvenir à des accords politiques visant à instaurer une paix stable et durable, qui mettent fin rapidement et définitivement au conflit armé interne au Guatemala.

7. Les réunions seront portées à la connaissance du public et les discussions se dérouleront à huis-clos. Les médias auront accès aux réunions durant les périodes dont les délégations décideront d'un commun accord. Ni les parties, ni les participants ne donneront unilatéralement d'informations sur la phase de négociation, sauf s'il est convenu du contraire. Lorsque les parties parviendront à des accords importants, le Conciliateur donnera lecture des communiqués officiels rédigés à l'intention du public. Pour sa part, l'Observateur tiendra le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies informé du déroulement des négociations.

8. Le Conciliateur, Mgr. Rodolfo Quezada Toruño, en sa qualité de président de la Commission nationale de réconciliation, conduira les réunions conformément à la pratique établie en la matière. Il ne sera pas établi de procès-verbaux ni de minutes des réunions, non plus que d'enregistrements sonores. Les accords auxquels on parviendra seront concrétisés dans des documents que les parties examineront et approuveront, et seront signés par le Conciliateur, l'Observateur, les représentants des parties et les membres de la Commission nationale de réconciliation.

9. En vertu de l'Accord d'Oslo, les fonctions du Conciliateur sont les suivantes : proposer des initiatives aux parties, engager dialogues et négociations et en assurer la poursuite, dynamiser ce processus et recommander des initiatives et des solutions qui permettent aux parties d'exploiter au mieux les convergences de vues et de réduire leurs divergences; et remplir également toutes autres fonctions requises pour lui permettre de s'acquitter comme il convient de son mandat. A cet égard, les attributions suivantes incombent aussi au Conciliateur, outre celles qui sont énoncées ailleurs dans le présent document : a) convoquer les réunions qui ont été décidées; b) être le dépositaire des documents auxquels aboutira la négociation et en faire tenir copie certifiée conforme aux parties; c) désigner ses conseillers; et d) décider des suspensions des réunions.

POUR LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU GUATEMALA

(Signé) Manuel E. CONDE ORELLANA  
Secrétaire général de la Présidence  
de la République

(Signé) Manolo BENDFELDT ALEJOS  
Ministre du développement

(Signé) Général de brigade  
Edgar Augusto GODOY GAITAN  
Chef adjoint de l'état-major  
de la Défense nationale

(Signé) Général de brigade  
Jose D. GARCIA SAMAYOA  
Commandant de la brigade  
militaire "Guardia de Honor"

(Signé) Général de brigade  
Mario René ENRIQUEZ M.  
Commandant de la zone militaire  
No 22, Playa Grande, Quiche

(Signé) Colonel  
Julio A. BALCONI TURCIOS  
Commandant de la brigade  
militaire "Mariscal Zavala"

(Signé) Colonel Marco A. GONZALES T.  
Commandant de la police militaire  
mobile

(Signé) Ernesto VITERI ECHEVERRIA  
Conseiller spécial auprès de la  
présidence de la République

(Signé) Ruben Amilcar BURGOS SOLIS  
Conseiller spécial auprès de la  
présidence de la République

(Signé) Jose Luis ASENCIO AGUIRRE  
Conseiller du Président de la  
République

POUR L'UNION REVOLUTIONNAIRE NATIONALE GUATEMALTEQUE (URNG)  
Commandement général

(Signé) Commandant Gaspar ILOM

(Signé) Commandant Pablo MONSANTO

(Signé) Commandant Rolando MORAN

(Signé) Carlos GONZALES  
Secrétaire du Comité central du PGT

COMMISSION POLITICO-DIPLOMATIQUE

(Signé) Francisco VILLAGRAN MUÑOZ

(Signé) Luis BECKER GUZMAN

(Signé) Miguel Angel SANDOVAL

(Signé) Mme Luz MENDEZ

POUR LA COMMISSION NATIONALE DE RECONCILIATION

(Signé) Mme Teresa BOLAÑOS DE ZARCO

(Signé) Mario PERMUTH LISTWA

Oliverio GARCIA RODAS

(Signé) Luis MORALES CHUA  
Conseiller

(Signé) Mgr Rodolfo QUEZADA TORUÑO  
Conciliateur  
Président de la Commission nationale  
de réconciliation

POUR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

(Signé) Francesc VENDRELL  
Représentant du Secrétaire général de  
l'Organisation des Nations Unies

-----